

La coopération franco-allemande

Jeudi 3 février, lors d'un point-pressé délocalisé sur la Base aérienne (BA) 105 d'Evreux (Eure), Hervé Grandjean, porte-parole du ministère des Armées, a dressé le panorama de la coopération de défense franco-allemande. L'une de ses concrétisations les plus visibles est la création de l'escadron franco-allemand de transport tactique C-130J, sous les ordres du colonel Solène Le Floch, commandant la BA 105.

Une coopération militaire dynamique aux fondements anciens

Le 22 janvier 1963, le général de Gaulle et le chancelier Adenauer signent un traité de coopération destiné à sceller la réconciliation entre la France et la République fédérale d'Allemagne. Ce traité fixe les objectifs d'une coopération accrue, en particulier en matière de défense.

Depuis, la coopération militaire franco-allemande s'est fortement structurée et son périmètre d'action est aujourd'hui très vaste. Elle trouve son expression au travers du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS) qui réunit régulièrement le Président de la République et le Chancelier allemand avec les ministres de la Défense et des Affaires étrangères et les chefs d'état-major des armées.



Cette coopération se traduit, également, par un certain nombre d'institutions communes :

- **La Brigade franco-allemande (BFA)**, projet phare d'intégration au niveau des armées de Terre, a fêté ses 30 ans d'existence en 2019. Ce symbole fort du lien France-Allemagne est un outil opérationnel à l'expérience confirmée. La qualité de ses 5 500 soldats et de ses unités en fait une brigade apte à intervenir, pour l'UE ou pour l'OTAN, dans des opérations de stabilisation comme dans des conflits de haute intensité.
- **L'Eurocorps**, créé en 1992 pour renforcer les liens stratégiques entre les deux pays, comprend aujourd'hui, six nations : la France, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, l'Espagne et depuis le début de l'année 2022 la Pologne. Il peut être engagé dans différents cadres multilatéraux, notamment de l'UE et de l'OTAN.
- **L'École franco-allemande du Tigre (EFA)** assure la formation des équipages français et allemands sur le système d'armes commun Tigre (hélicoptère de reconnaissance et d'attaque de conception franco-allemande). Composée de plus de 300 personnels français et allemands, l'EFA forme chaque année plus de 70 stagiaires de chaque pays : les volets pilotage et formation tactique s'effectuent au Luc en France tandis que la formation technique se déroule à Fassberg en Allemagne.
- **La Force navale franco-allemande (FNFA)** : créée en 1991 par la volonté des deux pays d'associer leurs capacités navales, la FNFA est une force de réaction rapide non permanente, capable de combiner des moyens français et allemands.
- **Le Centre de formation franco-allemand de contrôleurs aériens avancés** (Centre de formation à l'appui aérien - CFAA - de Nancy) est une unité de l'armée de l'Air et de l'Espace qui forme les futurs spécialistes de l'appui aérien au profit des trois armées françaises et allemandes. Unité interarmées et interalliées, elle est accréditée par l'OTAN et dispense son enseignement en langue anglaise. Unique école pour les deux nations, le CFAA contribue également à l'armement des postes de spécialistes de l'intégration aéroterrestre en opérations comme en exercice en métropole et à l'étranger.
- **L'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL)** est un établissement binational exploité en commun par la République fédérale d'Allemagne et la République française sur la base d'un traité international signé en 1958. Il a pour mission d'effectuer des recherches et études scientifiques et techniques fondamentales pour les domaines de défense et sécurité.

À cela s'ajoute des initiatives ayant trait aux personnels, que ce soit au niveau des formations (chaque année, entre un et cinq élèves officiers de l'armée de terre ou de la marine nationale débutent le cursus de formation initial correspondant de l'autre pays) ou d'échanges d'officiers amenés à exercer une fonction opérationnelle au sein des services du pays hôte.

La coopération franco-allemande d'un point de vue capacitaire

Le SCAF

Lors du Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS) de juillet 2017, la France et l'Allemagne ont convenu de développer un Système de combat aérien européen, *Next Generation Weapon System within a Future Combat Air System* (NGWS-SCAF), sous la direction des deux pays pour remplacer leurs flottes actuelles d'avions de combat (Rafale - Mirage 2000 / Tornado - Eurofighter) à l'horizon 2040. Depuis, l'Espagne a rejoint le programme.

Le SCAF s'articulera autour d'une composante pilotée de missiles et de drones fortement connectés aptes à agir soit en autonomie, soit au sein d'un système de systèmes, afin de faire face aux défis des environnements opérationnels futurs. C'est un programme très ambitieux sur les plans technologique et industriel, estimé entre 50 et 80 Md€.

Le NGWS incarne une construction de la défense européenne soucieuse de garantir une pleine interopérabilité entre partenaires et alliés. Il constitue ainsi une pierre essentielle de la défense européenne. Les Etats ont agréé entre eux les principes pour poursuivre la coopération après l'accord trouvé entre Airbus et Dassault Aviation fin mars, concrétisé par la signature de l'IA3 fin août. L'objectif est d'avoir un démonstrateur prêt à voler à l'horizon 2027.

Le char de combat futur (*Main ground combat system* - MGCS)

Ce projet conjoint franco-allemand de développement des capacités terrestres futures a été lancé en 2012. Son objectif est de développer un char de combat principal qui remplacerait, à horizon 2035, le *Léopard 2* dans l'armée allemande et le Leclerc dans l'armée française.

La France et l'Allemagne partagent la même vision ambitieuse d'un système appuyé sur les technologies les plus innovantes et capable d'assurer une supériorité opérationnelle dans tous les contextes et sur tous les terrains.

L'escadron franco-allemand C-130J

Fruit d'un accord intergouvernemental signé en avril 2017, par Jean-Yves Le Drian, alors ministre de la Défense et son homologue allemande, Ursula von der Leyen, prévoyant la création d'une unité binationale de transport tactique composée d'avions C-130 J français et allemands (version la plus récente du C130), la première pierre du bâtiment qui accueillera l'escadron est posée par Florence Parly, ministre des Armées, et son homologue allemande Annegret Kramp-Karrenbauer, le 17 septembre 2020. Il sera officiellement créé le 1^{er} septembre 2021.

Son objectif est d'intégrer des avions allemands dans une unité française avec des capacités communes, pour se porter mutuellement assistance en cas de crise. Cette initiative vise, en particulier, à créer une culture opérationnelle commune entre les forces aériennes.

Cet escadron répond aussi à un besoin capacitaire partagé. Il crée des synergies, optimise l'utilisation des avions et le coût de leur maintien en condition opérationnelle, tout en conservant la capacité de planifier et conduire des opérations nationales autonomes

Chiffres clés :

- Effectifs : actuellement ce sont 165 personnels, dont 41 allemands, qui servent au sein de l'escadron. A terme, en 2024, il regroupera 260 personnels dont 130 allemands ;
- Le coût des infrastructures sera d'environ 120 millions d'€, partagés à parts égales entre les 2 pays ;
- Sur l'année 2021, l'escadron a pu cumuler environ 1 420 heures de vol ;
- À l'heure actuelle l'escadron compte 4 avions C-130J, avec un objectif de 10 aéronefs d'ici à 2024.